



La lettre de la sécurité routière de la Creuse



Philippe CHOPIN
Préfet de la Creuse



ÉDITO

Alors que la mortalité routière connaît une nette baisse en France pour les mois de juillet et août 2016 par rapport à 2015 (-31 tués) les chiffres pour le département de la Creuse sont en légère hausse (2 tués en juillet 2016, contre 1 tué en 2015).

Toutefois, l'évolution de l'accidentologie sur les 12 derniers mois montre, qu'après une période de croissance, une baisse est enregistrée pour le mois d'août.

Cette année encore, en période estivale, la préfecture de la Creuse a renforcé son action de sensibilisation à la sécurité routière à l'attention de tous les usagers de la route, notamment les deux roues et les usagers de la RN 145 dont le nombre est en progression constante.

Ainsi, ai-je organisé, avec le concours de la gendarmerie et des acteurs de la sécurité routière, deux opérations de sensibilisation lors des chassés croisés de l'été, le 13 juillet sur l'aire de Parsac et le 12 août sur l'aire des Monts de Guéret. Les actions avaient pour objectif de rappeler les consignes de sécurité et de vigilance lors des longs déplacements.

D'ores et déjà, avec l'arrivée de l'automne, j'appelle les automobilistes à faire preuve de vigilance et d'adapter leur conduite aux conditions météorologiques.

Ensemble, continuons à faire progresser la sécurité routière.

Les chiffres de l'accidentologie en juillet – août 2015 et 2016

Période	Accidents			Tués			Blessés			Blessés hospitalisés		
	2015	2016	+/-	2015	2016	+/-	2015	2016	+/-	2015	2016	+/-
juillet	5	10	+5	0	2	+2	5	9	+4	5	7	+2
août	5	3	-2	1	0	-1	3	3	=	4	2	-2
Total	10	13	+3	1	2	+1	11	12	+1	9	9	=
Du 01/01 au 31/08	33	42	+11	6	4	-2	33	42	+11	25	30	+5

Campagne «Au volant, je passe en mode voiture»

Cette nouvelle campagne de sensibilisation aux dangers de la route répond à une étude au terme de laquelle il ressortirait qu'un accident sur dix serait provoqué par l'usage du téléphone au volant.

Les jeunes conducteurs sont particulièrement visés par la campagne puisque l'étude nous apprend que plus de 70% des 18-24 ans déclarent utiliser leur téléphone au volant.



Port obligatoire des gants



À moto ou en scooter, le port des gants devient obligatoire pour limiter la gravité des blessures en cas de chute. À partir du 20 novembre 2016, le port de gants de motocyclisme certifiés CE devient obligatoire aux conducteurs et aux passagers qui circulent à motocyclette sous peine de verbalisation.

Cette mesure concerne également les tricyles et quadricycles à moteur, ainsi que les cyclomoteurs.

Opérations sécurité routière sur les aires de repos de « Parsac » et des « Monts de Guéret ».

Dans le cadre de la lutte contre l'insécurité routière pendant la période estivale, le Préfet de la Creuse a organisé deux opérations de sensibilisation à la sécurité routière au profit des usagers de la RN 145.

Ces opérations, menées avec le concours de la gendarmerie, de la Prévention Routière, de la Prévention MAIF et des inspecteurs départementaux de la sécurité routière, se sont déroulées les samedi 13 juillet et 12 août.

En complément, la Direction Interrégionale des Routes Centre Ouest (DIRCO) a organisé une opération de communication sur le thème « dépannage des véhicules légers sur la route nationale 145. », le 13 juillet sur l'aire de Parsac. Cette action était inscrite dans le cadre plus général d'une journée « *Aidez nous pour mieux vous aider* ».



Contrôles routiers



Dans le cadre de la lutte contre l'insécurité routière, trois contrôles routiers ont été organisés, par la police et la gendarmerie, durant le bimestre.

A Aubusson le lundi 8 août, en présence de Mme Isabelle Arrighi, Sous-Préfète d'Aubusson, au rond point de La Croisière à Saint Maurice la Souterraine le jeudi 28 juillet et avenue Mendès France à Guéret le jeudi 4 août en présence de M. Olivier Maurel, Secrétaire Général de la préfecture.

Nouvelle réglementation du permis moto

L'accès aux motocyclettes de forte puissance, supérieure à 47 CV, devient progressif. Toute personne majeure, quel que soit son âge, doit d'abord être titulaire du permis A2, pour les motos de puissance inférieure à 45 CV, pendant un minimum de deux ans avant de pouvoir prétendre au permis A.

Pour obtenir celui-ci, une formation spécifique de 7 heures en école de conduite, non sanctionnée par un examen, sera nécessaire afin d'assurer la transition en toute sécurité d'une moto de faible à forte puissance.



Journée circuit



Dans le cadre du plan départemental d'action et de sécurité routière, 50 motards ont participé à une journée roulage sur le circuit Maurice Tissandier de La Châtre, le dimanche 4 septembre.

Cette journée, qui était encadrée par Mathieu Lussiana, pilote professionnel et organisée par Laurent Chavant, chargé de mission deux roues motorisés pour le département de la Creuse et par les représentants de la prévention routière, a été un succès.

Actions à venir

